



## VISION 2030 Informations à l'attention des membres du GCCW

### A) INVESTISSEMENTS - CHF 4,5 millions en 7 étapes

Des informations à ce sujet ont été fournies lors de l'assemblée budgétaire de novembre 2022, à l'assemblée générale ordinaire de mars 2023 ainsi qu'au travers de notre Newsletter. Le lien suivant vous donne accès à ces diverses informations (Accès réservé exclusivement aux membres porteurs d'un certificat). <https://www.golf-wallenried.ch/club/member-login/>

Tous les investissements proposés ci-dessous sont basés sur une analyse approfondie de nos besoins et sur l'enquête réalisée, à laquelle 355 membres ont participé et ont exprimé leurs souhaits et leurs besoins. A cela s'ajoute la prise en compte d'analyses internes et externes, de considérations environnementales, d'évaluation de nos forces, de nos faiblesses et des opportunités afin de présenter un projet inscrit dans la durabilité et finançable dans des proportions « risques » tout à fait acceptables pour l'avenir de notre Club.

En résumé, voici un bref aperçu des investissements projetés :

- 1. Optimisation et agrandissement de la terrasse / utilisation de la salle**  
L'objectif de cette mesure est d'adapter la taille de la terrasse pour répondre aux besoins des membres et des invités en tout temps afin d'être en mesure d'accueillir simultanément les participants aux grands événements et les membres en jeu libre.
- 2. Rénovation légère du restaurant / rénovation des toilettes au sous-sol**
- 3. Accueil / secrétariat / parking chariots vers le putting green**  
L'accueil au secrétariat doit être rendu plus lumineux, plus convivial et optimisé en termes de voies de circulation avec plus d'espace pour les membres et les visiteurs.
- 4. Terrain de golf / rafraîchir le practice / assurer les réserves d'eau futures**  
Le bâtiment du driving range doit être rénové et les possibilités d'enseignement pour nos Pros doivent être optimisées. La première priorité est de déterminer si d'autres sources d'eau sont disponibles sur le parcours
- 5. Vestiaires**  
Design plus lumineux et plus convivial des vestiaires. Adaptation des vestiaires en fonction des vœux et des besoins des membres et des invités.
- 6. Cuisine / Chauffage / Photovoltaïque**  
La cuisine et le chauffage sont en fin de vie et doivent impérativement être remplacés. La cuisine sera adaptée aux exigences sanitaires et légales en vigueur et devra également répondre à la demande accrue résultant de l'agrandissement de la terrasse et de la salle à manger. Le chauffage par sonde géothermique associé au photovoltaïque sera non seulement plus économique mais sera également en ligne avec les objectifs climatiques et écologiques en vigueur.
- 7. Diverses mesures**  
La façade ouest du bâtiment Caddy-halle doit être rénovée. La cour intérieure doit être débarrassée du gravier et repensée afin de permettre une utilisation plus polyvalente et multifonctionnelle.

## B) FINANCEMENTS

Il est important pour le Comité que le financement de ces investissements extraordinaires soit supportable pour tous les membres et réparti équitablement entre les membres actuels et futurs. Le financement du projet Vision 2030 repose essentiellement sur 3 volets :

- Contributions spéciales ponctuelles
- Légère augmentation du prix d'entrée
- Légère augmentation de la contribution au fonds d'investissement et de la cotisation annuelle

Les prêts des membres et les prêts bancaires nous aident à mettre en œuvre le projet dans un délai plus court et de manière plus rentable.

### a) Cotisations spéciales ponctuelles

Contribution spéciale unique progressive des membres actuels en fonction du nombre d'années d'adhésion au club. Avec la pondération de la cotisation spéciale unique en fonction du nombre d'années d'adhésion au club, nous atteignons un équilibre entre les membres existants et prenons en compte les contributions déjà versées.

### b) Augmentation de la finance d'entrée pour les nouveaux membres

Avec l'augmentation des frais d'entrée pour les nouveaux membres nous atteignons un équilibre de la charge financière au cours des prochaines années entre les membres existants et les nouveaux membres.

### c) Augmentation de la contribution annuelle aux investissements extraordinaires

L'augmentation de la contribution annuelle pour investissements extraordinaires réparti la charge entre tous les membres du club ceci dès leur adhésion au Club pour l'utilisation de nos infrastructures et nos installations.

1er Pilier	2 <sup>ème</sup> Pilier	3 <sup>ème</sup> Pilier
Cotisations exceptionnelles des membres, calculée en fonction de la durée d'affiliation au GCCW (date de référence pour le calcul : 01.01.2024)	Légère augmentation de la contribution au fonds d'investissements et de la cotisation annuelle, des droits d'entrée pour les nouveaux membres à partir de 2024	Prêts des membres (*) et de la banque
<ul style="list-style-type: none"><li>• CHF 1'000 &gt;= 20 ans</li><li>• CHF 1'500 10 - 19 ans</li><li>• CHF 2'000 &lt; 10 ans</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Augmentation de la contribution au fonds d'investissements de CHF 100 (de CHF 250 à CHF 350)</li><li>• Augmentation de la cotisation annuelle de CHF 100 (de CHF 2'250 à CHF 2'350)</li><li>• Augmentation de la finance d'entrée pour les nouveaux membres de CHF 2'000 (passant de CHF 3'000 à CHF 5'000)</li></ul>	Financement par emprunts de CHF 2.5 Mio répartis en prêts des membres et de la banque avec un délai de remboursement de 15 ans maximum

(\*) Suite aux diverses discussions, il est réjouissant de constater que certains membres sont disposés à octroyer des prêts au Club pour la mise en œuvre de Vision 2030. Nous serions heureux si d'autres membres soutenaient la mise en œuvre de cet important projet pour notre Club avec des prêts. Le président Michel Andrey et Beat Klaus, vice-président, se feront un plaisir de vous fournir de plus amples informations.

Nous vous rappelons nos séances d'informations concernant le projet VISION 2030 qui auront lieu au Disnöp aux dates suivantes

- Vendredi 16 juin 2023, de 18H30 à 20H30
- Lundi 19 juin 2023, de 18H30 à 20H30

